

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le Lundi 22 juillet 2024 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - MARREIN Robert - ARTOLA Monique - CADILLON Guillaume – CALLEDE Éric - JEAN Benoît – DARRIGRAND Sébastien - MAGNE Christophe - MAUBAY Pierrette
Excusés représentés : LASSERRE Valérie donne pouvoir à MARREIN Robert, MORENO William donne pouvoir à MARTINEZ Christophe

Secrétaire de Séance : BERGES Muriel

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et informe que le procès-verbal du 26 juin 2024 sera soumis lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Vient l'ordre du jour :

1°/ Délibération portant sur la nouvelle convention LPAC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de partenariat avec La Poste est arrivée à échéance depuis le 25/11/2021.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon notre souhait.
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.
- Un outil de formation à distance plus accessible est mis en place
- Une rémunération valorisant l'activité est instaurée

La convention reste éligible à une indemnité forfaitaire actuelle. Avec cette nouvelle convention, un dépassement de cette rémunération est possible si l'activité dépasse le montant forfaitaire.

Le Conseil municipal de la commune de Laluque après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- d'accepter les termes de la convention pour la gestion d'un point de contact, la poste agence communale pour une durée de **09 ans**,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et à transmettre les éléments nécessaires pour le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle.

2°/ Travaux mur de soutènement du préau de l'école.

2.1 Délibération portant sur l'actualisation du plan de financement

L'ouverture des plis a permis de revoir à la baisse le montant prévu des travaux.

Monsieur le Maire présente l'actualisation des montants :

Montant prévisionnel des travaux : **218 422,10€ HT soit 262 106,52 € TTC**

Le plan de financement : **262 106,52 € TTC**

DETR :	81 737,10 €
C.C.P.T. Fonds de concours:	30 000.00 €
Département FEC 2024 :	6 686.00€
Fonds libres :	143 683.42 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation des montants.

2.2 Délibération portant sur un prêt relais pour un montant de 100 000€.

Après avoir pris connaissance du contrat n° **10003743232** établi par le Crédit Agricole d'aquitaine qui stipule que pour préfinancer les travaux de confortement d'un Mur de Soutènement en pierres. La commune de Laluque contracte auprès du Crédit Agricole d'aquitaine, un emprunt de la somme de **CENT MILLE EUROS (100 000,00 €)** au **taux de 3.75 % en 3 ans**. Le montant **DES FRAIS DE DOSSIER** est de **150.00 € (cent cinquante euros)**.

Il est noté que Monsieur le Maire de la commune de LALUQUE est autorisé à signer le contrat et que la Commune de Laluque décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Le Conseil Municipal approuve le contrat de prêt n° **10003743232** établi par le Crédit Agricole d'aquitaine.

2.3 Délibération portant sur une demande de subvention Fonds de concours auprès de la Communautés de Communes du Pays Tarusate.

Suite aux travaux du mur de soutènement de l'école Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de soumettre le projet de réalisation des travaux du mur de soutènement du préau de l'école maternelle auprès du Fonds de Concours de la Communauté de Commune du Pays Tarusate pour un montant global HT soit : 30 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir **DÉCIDE** de solliciter le concours financier Fonds de Concours de la Communauté de Commune du Pays Tarusate pour un montant global HT soit : **30 000.00 € HT**

2.4 Validation devis C SPS et Bureau de contrôle

Monsieur le Maire présente le devis du Contrat de Coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) proposé par l'APAVE pour la réparation du mur de soutènement du préau de l'école :

	PRIX VACATION CONCEPTION* : 600 € H.T		PRIX VACATION REALISATION* : 600 € H.T	
Référence réglementaire	1-PHASE CONCEPTION / PREPARATION		Nb Vacations	Montant HT
	Prestation	Nombre		
L.4531,1	Prise en compte du projet : plans, documents,planning		0.15	90.00
R.4532-8 R.4532-22	Participation à réunions de préparation			
R.4532-12 1°	Elaboration du PGC (plan général de coordination)		0.10	60.00
R.4532-12 2°	Constitution du DIUO (dossier d'intervention ultérieure)		0.25	150.00
R.4532-12 3°	Constitution du RJC (registre journal de coordination)		0.25	150.00
	TOTAL PHASE DE CONCEPTION		0.75	450.00
Référence réglementaire	2-PHASE REALISATION		Nb Vacations	Montant HT
	Prestation	Nombre		
R.4532-13 1°	Organisation des inspections communes des entreprises		0.25	150.00
R.4532-48 R.4532-13 3°	Examen et harmonisation des PPSPS- Mise à jour du PGC		0.25	150.00
R.4532-13 2°	Participation à réunions de chantier	1 par mois	0.50	300.00
R.4532-13 2°	Visite de chantier	1 par mos	0.25	150.00
R.4532-13 4°	Mise à jour documents		0.10	60.00
R.4532-13 4°	Mise en forme du DIUO		0.15	90.00
	TOTAL PHASE DE REALISATION		1.50	900.00
	SOIT AU TOTAL		2.25	1350.00

Le Conseil Municipal approuve le devis.

2.5 Attribution du marché : Travaux de confortement d'un mur de soutènement en pierres.

Suite aux comptes-rendus de la commission d'appel d'offres du 09 juillet 2024 pour objet les travaux de confortement d'un Mur de Soutènement en pierres.

Le Maire présente les résultats d'Analyses et Offres rendus le 09 juillet 2024 et après discussion propose de ne retenir les options suivantes :

- Réalisation des clous de confortement du mur (clouage passif) ;
- Réalisation d'un voile en béton projeté armé sur treillis soudé ;
- Réalisation de drains dans la paroi du mur ;
- Auscultation long terme des bâtiments existants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

Programme travaux de confortement d'un Mur de Soutènement en pierres

Entreprise : **NGE Fondations**

Montant du Marché global HT : **168 111.00 € HT**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2024 : **Opération 2202 / 2313.**

2.6 Planning des travaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le planning des travaux de réparation du mur de soutènement du préau de l'école. Début de travaux prévisionnel du 29/07/2024 au 30/08/2024.

Monsieur le Maire précise que la zone à sécuriser est de la responsabilité de l'Entreprise.

Cependant afin de palier à des imprévues, il propose un renforcement au niveau de la sécurité par le rajout de barrières spécifiques interdisant l'accès aux piétons de la zone du chantier, ainsi que la mise en place d'un arrêté municipal de la zone d'interdiction aux piétons.

[illegible]

3°/ Projet « Village d'avenir ».

Le projet concerne la construction d'une nouvelle école ainsi que la rénovation de la mairie.

Le rendu du cabinet O+ a établi les fiches actions pour ces deux projets :

- Priorité 1 la construction d'une nouvelle école.
- Priorité 2 rénovation énergétique et restructuration de la mairie

Au-delà de ces deux projets structurants pour la commune, c'est au travers d'une démarche globale d'aménagement que la commune devra réfléchir, c'est très certainement la feuille de route pour les années à venir.

4°/ Informations et questions diverses :

4.1 Refonte site INTERNET.

Remise aux normes obligatoires pour les personnes malvoyantes et malentendantes.

Coût estimé à 1 350 €.

4.2 Travaux d'arrosage au stade

Début des travaux en septembre-octobre 2024.

4.3 Travaux de finitions Bernadet

Une convention pour rétrocession à la commune à la fin des travaux d'aménagement du lotissement Bernadet est prévue. Une réunion sur site permettra de valider l'intégration de ce lotissement dans le périmètre communal lorsque celui-ci sera terminé.

4.4 Orange Fibre :

Suite au déploiement de la fibre, toutes les dessertes en cuivre seront fermées.

Fermeture totale à échéance en 2030, pour Lalluque l'échéance est fixée en **2028**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

le Maire,

la secrétaire de séance,